



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer qu'en ma qualité de Président du Conseil de Sécurité pour le mois de juillet 2019, j'organiserai, le jeudi 18 juillet 2019, une réunion d'information consacrée au renforcement des partenariats facilitant le déroulement des transitions dirigées par les pays, au titre de la question intitulée « Consolidation et pérennisation de la paix ».

Une note de cadrage a été établie afin d'orienter la réunion (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Pérou  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**



**Annexe à la lettre datée du 27 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage établie pour la réunion d'information du Conseil de sécurité sur le renforcement des partenariats facilitant le déroulement des transitions dirigées par les pays, qui se tiendra le jeudi 18 juillet 2019**

## **I. Contexte**

1. Les opérations de paix sont indispensables à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Elles aident à éviter la reprise des conflits et sont un vecteur de paix et de développement durables.

2. Dotés d'un rôle moteur pour certains aspects essentiels de la consolidation de la paix, les opérations de paix contribuent à cet objectif à long terme par des interventions directes à court et à moyen terme. Il peut s'agir par exemple de créer les conditions favorables au rétablissement de la confiance entre les parties à un conflit, de lancer ou de poursuivre le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire ou des forces de sécurité des États hôtes, d'appuyer la mise en place de mécanismes locaux de règlement des conflits et de réconciliation, de faire respecter et de promouvoir le droit international des droits de l'homme et les normes y relatives, d'appuyer l'organisation d'élections et l'instauration, par une transition pacifique, d'un gouvernement démocratiquement élu et de fournir des conseils en matière de gouvernance aux institutions locales et nationales essentielles. Les opérations de paix apportent également un appui aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux en matière de sécurité et sur le plan logistique et, souvent, leur donnent les moyens d'œuvrer à la consolidation de la paix.

## **II. Partenariats en faveur de la consolidation de la paix et des transitions**

3. Dans leurs résolutions jumelles [70/262](#) et [2282\(2016\)](#) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont brossé une vision d'ensemble de la consolidation et de la pérennisation de la paix, objectif général du système qu'il faudrait s'employer à atteindre à tous les stades de l'intervention des Nations Unies, en y associant les parties prenantes nationales et avec l'appui d'un grand nombre de partenaires. Dans des déclarations du Président récentes ([S/PRST/2017/27](#) et [S/PRST/2018/10](#)), le Conseil a souligné que pour accroître l'efficacité et l'efficience des activités de consolidation de la paix les plus cruciales, il fallait renforcer la coordination, la cohérence et l'intégration des efforts déployés dans ce domaine, y compris par les missions et les équipes de pays des Nations Unies ainsi que par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux du développement.

4. Les partenariats entre les opérations de paix et un grand nombre d'acteurs sont essentiels pour aider les pays à retrouver une paix durable au sortir d'un conflit, car ils contribuent à faire converger les activités relatives à la politique, à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit et à combattre les causes profondes des conflits.

5. La clôture des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et au Libéria, en 2017 et 2018 respectivement et les transitions en cours d'opérations de paix des

Nations Unies dans d'autres pays rappellent combien la cohérence des interventions est importante pour garantir la mise en place des capacités et des ressources nécessaires aux principales étapes ultérieures de la consolidation de la paix. Il est essentiel, pour créer les conditions propices à une paix durable et éviter les régressions qui ont pu se produire dans certains pays, d'améliorer la gestion des transitions, notamment en les préparant plus tôt et de manière plus approfondie.

6. Avant tout, la consolidation de la paix est tributaire des partenariats avec les gouvernements des pays hôtes. À terme, l'objectif du maintien de la paix et des missions politiques spéciales est de voir les pays prendre en main l'entreprise de consolidation de la paix. Pour parer au retrait des missions et aux changements de structure des opérations de l'ONU, il faut une coopération particulièrement étroite avec les gouvernements des pays hôtes.

7. Cette coopération doit reposer sur une complémentarité d'approche avec d'autres acteurs travaillant également en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes et jouant un rôle essentiel dans le renforcement des capacités nécessaires pour consolider et pérenniser la paix et empêcher la reprise des conflits, comme les institutions financières internationales et régionales, les organisations régionales et sous-régionales et les organes intergouvernementaux compétents tels que la Commission de consolidation de la paix.

### III. Objectif

8. Réunissant le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, le Secrétariat de l'ONU, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi que des représentants des pays hôtes des opérations de maintien de la paix, la réunion sera l'occasion d'étudier ce qui se fait et ce qui pourrait se faire dans le domaine et d'examiner comment renforcer les partenariats nationaux et internationaux pour obtenir des résultats concrets, notamment en prévision de la transition des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix.

9. S'appuyant sur les mandats et expériences respectifs des missions des Nations Unies en matière d'appui à la consolidation de la paix, le débat portera en particulier sur les complémentarités entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales et les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à renforcer les capacités et les institutions nationales en vue de consolider et de pérenniser la paix.

10. Voici quelques pistes de réflexion possibles :

- Que peut faire le Conseil, en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, pour mieux favoriser la prise en main des transitions par les pays ?
- Quels sont les principaux enseignements des précédentes transitions qui pourraient être mis à profit pour pérenniser la paix lors des prochaines transitions (Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau) ?
- Comment les institutions financières aident-elles à faire en sorte que les pays hôtes disposent des capacités et des ressources nécessaires pour pérenniser la paix et éviter la reprise des conflits après le retrait des opérations de paix des Nations Unies ?
- Quelles seraient les solutions pratiques envisageables pour la mutualisation des ressources ou le financement complémentaire avec d'autres parties prenantes, y

compris les institutions du secteur privé, les agences de développement et les organisations régionales et sous régionales ?

- Quelles informations et données supplémentaires le Conseil aurait-il intérêt à consulter dans l'optique de la planification et de la gestion des transitions et quel serait le cadre opportun pour ce faire ?
- Quelles mesures concrètes le Conseil de sécurité peut-il adopter pour tirer parti des fonctions consultatives de la Commission de consolidation de la paix en ce qui concerne la prise en main par les pays des transitions et des mesures de consolidation de la paix et pour mieux appliquer les déclarations du Président de 2017 et de 2018 mentionnées ci-dessus ?

#### **IV. Intervenants**

- Le Secrétaire général
  - Franck Bousquet, Directeur principal du Groupe Fragilité, conflits et violence de la Banque mondiale
  - Un représentant ou une représentante de la Banque africaine de développement (à confirmer)
  - Le Président de la Commission de consolidation de la paix
-